

IX.—COMMERCE.

Esquisse historique.—Immédiatement après la découverte du continent américain, chacune des nations européennes qui créa des établissements dans le Nouveau-Monde s'efforça de monopoliser le commerce de ses colonies, en interdisant aux navires des autres nations d'aborder sur leurs rives et en défendant à ses coloniaux d'importer des marchandises européennes provenant des autres pays, mais en leur accordant, toutefois, le plus souvent, un traitement préférentiel sur leur propre marché. C'est pourquoi les guerres coloniales qui ont eu l'Amérique pour théâtre étaient l'œuvre de gouvernements imprégnés de l'esprit de mercantilisme et qui avaient adopté la devise "vaisseaux, colonies et commerce". Cela étant, les résultats de ces guerres, c'est-à-dire la cession des colonies d'une puissance européenne à une autre, entraînent dans les colonies ainsi cédées des changements économiques aussi grands que les changements politiques. Les négociants, qui avaient constitué le trait d'union entre la métropole et sa colonie, se trouvèrent brutalement supprimés et remplacés par ceux du pays conquérant, qui s'emparèrent du monopole du commerce d'importation et d'exportation, dorénavant détourné dans de nouvelles voies, peut-être pas plus artificielles que celles suivies jusque-là.

Au commencement du régime français au Canada, le commerce extérieur de la colonie constituait un monopole entre les mains de plusieurs compagnies successivement créées, dont la Compagnie des Cent Associés fut la plus notable. Lorsque son monopole fut aboli en 1663, le commerce extérieur du Canada n'en fut pas moins jalousement retenu par les marchands de la vieille France. Lors de la conquête du pays par les Anglais, les négociants Français, qui avaient leurs comptoirs à Québec et à Montréal, retournèrent presque tous en France et le commerce de la colonie fut absorbé par les marchands originaires de l'Angleterre, de l'Ecosse et de la Nouvelle-Angleterre, qui marchaient sur les talons des armées envahissantes et qui se répandirent dans le pays. Certains de leurs descendants sont encore à la tête de quelques-unes des principales maisons canadiennes d'importation et d'exportation.

Pendant les cinquante premières années de la domination anglaise, le commerce du Canada se fit presque exclusivement avec le Royaume-Uni ou par son intermédiaire, les marchands de la Nouvelle-Angleterre se plaignant, postérieurement à la révolution américaine, d'être exclus du commerce canadien. La juxtaposition géographique de l'Amérique Britannique du Nord aux Etats-Unis constituait toutefois un facteur qui ne pouvait être toujours ignoré. La contrebande devint de plus en plus grande, au fur et à mesure que la colonisation s'étendait plus à l'ouest, le long de la frontière internationale. En 1822, la Grande-Bretagne fit aux commerçants des Etats-Unis des concessions considérables. En 1846, elle abolit le traitement préférentiel